



**Union Nationale des Associations de Familles  
de Traumatisés crâniens et de Cérébro-lésés**

**MONOGRAPHIE NATIONALE  
DES REALISATIONS ET PROJETS DES AFTC**

**LOGEMENTS ACCOMPAGNES  
ENJEUX ET PERSPECTIVES**

*Inventaire des outils d'insertion par le logement*

*Mars 2012*

Rédaction

AFTC Alsace - AFTC Ile-de-France / Paris - AFTC Poitou-Charente

# TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>Préambule.....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Principes généraux sur les « logements accompagnés » .....</b>	<b>5</b>
	2.1 L'accompagnement et le suivi médico-social au long cours .....	5
	2.2 Le partenaire de gestion locative .....	6
	2.3 Le service d'aide humaine spécialisé.....	6
	2.4 Les structures sociales et médico-sociales offrant un accès à l'activité .....	7
<b>3</b>	<b>Typologies des logements existants ou en projet .....</b>	<b>9</b>
	3.1 Logements collectifs .....	9
	3.2 Logements individuels regroupés.....	9
	3.3 Logements satellites .....	10
<b>4</b>	<b>Carte de France des réalisations et projets logements.....</b>	<b>11</b>
<b>5</b>	<b>Tableau récapitulatif des opérations existantes ou en projet .....</b>	<b>12</b>
<b>6</b>	<b>Bilan provisoire et perspectives.....</b>	<b>13</b>
	6.1 Engagement des AFTC .....	13
	6.2 Réseaux et filières.....	14
	6.3 Types de logements.....	15
	6.4 Financement.....	16
	6.5 Perspectives.....	16
<b>7</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>19</b>
	7.1 Glossaire .....	19
	7.2 Contacts.....	21
	7.3 Fiches récapitulatives des opérations existantes .....	22
	7.3.1 Manosque – Alpes de Haute Provence (04).....	22
	7.3.2 Manosque – Alpes de Haute Provence (04).....	24
	7.3.3 Maison familiale - Gardanne (13) .....	26
	7.3.4 Maisons familiales - Chartres (28) .....	28
	7.3.5 Maison commune - Toulouse (31) .....	30

7.3.6 Maisons familiales - Gironde (33).....	32
7.3.7 Appartements partagés Rennes – Ille-et-Vilaine (35).....	34
7.3.8 Maison Espoir - AFTC Isère (38).....	36
7.3.9 Maison l’En-Vie - Rosières aux Salines (54).....	38
7.3.10 Appartements « Le Lix » - ILLKIRCH (67).....	40
7.3.11 Plateau d’appartements regroupés « A l’Orée du Bois » - Illkirch (67).....	42
7.3.12 Plateau d’appartements regroupés « Achille Baumann II » - Illkirch (67).....	44
7.3.13 Maison familiale COVEA I «La Bruyère » - Illkirch (67).....	46
7.3.14 Maison familiale « Cronenbourg » - Strasbourg (67).....	48
7.3.15 Maison familiale CUS HABITAT « Cronenbourg » - Strasbourg (67).....	50
7.3.16 Appartements FAMILLES SOLIDAIRES « Cronenbourg » - Strasbourg (67).....	52
7.3.17 Maison familiale « Sentier des Pêcheurs » - Illkirch (67).....	54
7.3.18 Maison familiale « Rue des Chasseurs » - Illkirch (67).....	56
7.3.19 Maison familiale « Rives du Bohrie » - Ostwald (67).....	58
7.3.20 Maison familiale «Passage d’Osthouse » - Strasbourg (67).....	60
7.3.21 Maison familiale COVEA - Lutterbach (68).....	62
7.3.22 Maison familiale ERPELL - Le Mans (72).....	64
7.3.23 Appartements regroupés ERPELL - Le Mans (72).....	66
7.3.24 LOGIS (Logements Groupés Individuels avec Service) – PARIS 14 <sup>ème</sup> (75).....	68
7.3.25 Maison des Cinq – Bellac (87).....	71
7.3.26 Maison relais Simon de Cyrène - Vanves (92).....	73

# 1 PREAMBULE

---

A un moment de leur parcours, les personnes vivant avec une lésion cérébrale acquise sont nombreuses à faire le projet de vivre à domicile de façon indépendante de leur entourage, et ce quelles que soient les difficultés auxquelles elles sont confrontées du fait de leurs séquelles.

Pour rendre possible cette vie à domicile, il faut pouvoir répondre aux besoins de chacun et assurer logement adapté, aide humaine, vie sociale et activité dans l'environnement proche. En dépendent la sécurité des personnes et leur qualité de vie.

Il convient donc de créer un véritable dispositif local d'insertion en milieu ordinaire de vie pour que chacun puisse trouver des solutions personnalisées et combiner diverses possibilités, en fonction de ses besoins et de ses aspirations à cette étape de son parcours de vie. La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées donne un cadre à ce dispositif et établit les conditions de son développement.

Plusieurs délégués d'AFTC<sup>1</sup> se sont réunis le 18 Mai 2011 à Paris pour une « Journée nationale d'échanges sur les logements accompagnés ». Etaient représentées des associations porteuses de projets, réalisés ou en cours de réalisation, et des associations en quête de solutions « logements ». La diversité des projets et l'essaimage dans de nombreuses régions de France témoignent des valeurs communes des associations qui ont acté :

- **la légitimité des aspirations de chaque personne en situation de handicap à conduire un projet de vie individuel correspondant à ses attentes, quel que soit son niveau de dépendance ;**
- **l'attente souvent exprimée par les blessés eux-mêmes d'une vie en milieu ordinaire indépendante de leur famille leur permettant de conserver et de créer des liens affectifs et sociaux ;**
- **l'épuisement des aidants familiaux et leur impuissance à assurer un accompagnement des blessés permanent et au long cours** (L'éclatement du couple n'est pas rare. A terme la disparition des parents est inéluctable).

Pour faciliter le développement de nouvelles formes d'habitat répondant aux besoins exprimés par les blessés, il est apparu nécessaire de mettre en commun les expériences acquises par les AFTC dans les différentes régions et de diffuser les informations avec l'aide de l'UNAFTC.

Ce document, volontairement concis, ne prétend pas fournir une méthodologie, mais il a pour objectif d'aider les AFTC dans leurs démarches en leur soumettant les principes généraux et la typologie des logements accompagnés pour personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées, l'inventaire des réalisations et des projets sur l'ensemble du territoire, un premier bilan et quelques « pistes » de réflexion. Nous les invitons à le compléter et l'enrichir pour rendre compte de la vitalité d'une réflexion sur les mutations actuelles du secteur du handicap qui dépasse largement la seule problématique de la lésion cérébrale acquise.

Ce document entend favoriser la mise en relation des porteurs de projet et les associations en cours de réflexion sur la question du logement des personnes cérébro-lésées.

---

<sup>1</sup> Association de Familles de Traumatisés crâniens et de Cérébro-lésés, 53 associations sur le territoire français, structurées à l'échelle du département, de la région ou de l'inter-région. Cf [www.traumacranien.org](http://www.traumacranien.org)

## 2 PRINCIPES GENERAUX SUR LES « LOGEMENTS ACCOMPAGNES »

---

Dans toutes les opérations initiées, il est toujours fait état de la présence de plusieurs acteurs qui sont indispensables à l'accompagnement des personnes quel que soit le type d'habitat : logements collectifs, regroupés ou satellites.

### 2.1 L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SUIVI MEDICO-SOCIAL AU LONG COURS

Le dispositif de logements accompagnés s'inscrit dans un réseau et requiert la coordination de l'ensemble des acteurs locaux de la prise en charge sanitaire et de l'accompagnement des personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées :

- **en amont**, c'est-à-dire avant la fin de la phase sanitaire initiale ou de l'accompagnement médico-social en établissement, de façon à permettre la construction de projets de vie en milieu ordinaire le plus tôt possible à partir de centres de rééducation et de réadaptation ou d'établissements et services médico-sociaux d'hébergement du type MAS<sup>2</sup>, FAM<sup>3</sup>, IME<sup>4</sup>, SESSAD<sup>5</sup>,
- **en aval**, c'est-à-dire parfois de longues années après la sortie d'un établissement sanitaire ou médico-social, alors que la personne vit à son domicile ou à celui de ses parents, et qu'elle souhaite faire évoluer sa situation (épuisement des aidants, conflits, isolement, désinsertion sociale...).

Un service médico-social assurant un accompagnement personnalisé et un suivi au long cours permet de réaliser les interventions nécessaires en amont comme en aval, à condition que l'équipe qui l'anime soit pluridisciplinaire et spécialisée.

Conformément à leur expérience, les porteurs de projet considèrent que le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) est particulièrement adapté à ce suivi. Le SAMSAH a pour mission d'aider à la formulation d'un projet de vie pour et avec le blessé en associant son entourage, de permettre sa mise en œuvre et d'en assurer le suivi et la reformulation éventuelle.

Le SAMSAH a la responsabilité de la coordination de l'ensemble des acteurs locaux. C'est lui qui, idéalement, assure les liens opérationnels avec le service d'aide humaine (soutien et formation des professionnels intervenants, ouverture des droits, suivi, régulation, médiation ...), avec l'ensemble des services, structures, organismes favorisant ainsi l'accès à la vie sociale et à l'activité des blessés.

Il est également en lien avec la MDPH et veille à la transmission des informations qui lui seront utiles pour élaborer un Plan Personnalisé de Compensation du Handicap (PPCH) adapté au projet de vie et aux besoins de chaque blessé. Ces accompagnements, qu'il s'agisse de SAMSAH ou encore d'équipes mobiles, de services mobiles d'accompagnement..., s'inscrivent dans le cadre d'orientations décidées et notifiées par la MDPH.

---

<sup>2</sup> Maison d'Accueil Spécialisée

<sup>3</sup> Foyer d'Accueil Médicalisé

<sup>4</sup> Institut Médico-Educatif

<sup>5</sup> Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

## 2.2 LE PARTENAIRE DE GESTION LOCATIVE

La médiation locative est elle-aussi indispensable à la réussite du projet. Elle est assurée par un partenaire du projet qui est le locataire principal. Il gère, selon le choix et les souhaits des blessés et l'avis de l'équipe projet, les mouvements dans la maison (arrivées et départs) par le biais de la sous-location.

A noter que la signature ou la résiliation par un blessé d'un bail de sous-location dans un logement ne relève pas d'une orientation par la MDPH<sup>6</sup> puisqu'il s'agit d'un logement personnel qui fonctionne selon les règles classiques de la location à titre privé (bail, préavis, cautionnement....).

Les AFTC assument parfois la médiation locative. Lorsque ce n'est pas le cas, cette fonction est assumée par une association ad-hoc dont l'objet consiste à favoriser l'accès au logement des personnes handicapées.

Un exemple : Dans le cas de la cérébro-lésion acquise, ALTER INSERTION, association à but non lucratif, intervient dans différents sites en France (Chartres, le Mans, Mulhouse, Strasbourg...).

Cette gestion locative fait l'objet d'un d'agrément de sous-location auprès des Préfectures, notamment pour permettre d'obtenir des financements complémentaires à la gestion bénévole par ces associations, mais aussi pour se conformer aux obligations du Code du Logement.

## 2.3 LE SERVICE D'AIDE HUMAINE SPECIALISE

L'insertion sociale des personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées en milieu ordinaire nécessite la mise en œuvre d'une aide humaine spécialisée. Elle est assurée par des professionnels qui doivent être formés à la problématique spécifique de cette population, qui associe troubles cognitifs et comportementaux et handicaps physiques et sensoriels.

Les aides dont disposent les blessés pour son financement sont de deux natures.

Elles sont liées :

- à la compensation du handicap (la Majoration pour Tierce personne, financée par l'Assurance maladie et/ou l'Allocation Compensatrice de Tierce Personne ou la Prestation de Compensation du Handicap, financées par le Conseil Général après que la MDPH ait notifié l'ouverture de droit),
- à la réparation dans le cadre d'une indemnisation (rente Tierce Personne versée par une assurance à une victime).

Chaque personne en dispose sur la base des droits individuels propre à sa situation. Dans le cadre de la compensation, il revient à la structure assurant l'accompagnement médico-social, ou à défaut à la famille avec le soutien éventuel de l'AFTC, d'aider chaque blessé à solliciter les aides permettant de couvrir ses besoins. Les droits sont ouverts de façon individuelle et personnalisée, car ils sont en lien avec le projet de vie du blessé et corrélés à ses besoins propres.

---

<sup>6</sup> Maison Départementale des Personnes Handicapées

Le fonctionnement collectif des logements accompagnés favorise la « mutualisation » de certaines interventions (surveillance de jour, veille de nuit, présence active pour les actes courants de la vie quotidienne, organisation des transports et des repas, entretien des logements...), qui sont assurées 365 jours par an par un **service prestataire**, 24 heures sur 24 ou seulement pendant la journée.

Dans certains cas, en fonction des besoins de chacun des blessés, des interventions individuelles sont nécessaires pour les actes personnels essentiels de la vie quotidienne ou pour des accompagnements (rendez-vous extérieurs, activités individuelles...). Ces interventions sont dans la plupart des cas réalisées par un service prestataire (le même ou un autre), mais peuvent l'être selon d'autres modalités, au choix des habitants.

Le plus souvent (mais pas systématiquement), un professionnel (auxiliaire de vie, éducateur spécialisé, AMP<sup>7</sup>...), présent dans la journée, exerce une fonction de « référent » et assure la coordination de la vie courante de la maison : courses, préparation des repas, gestion des plannings des habitants de la maison, liens privilégiés avec les familles et représentants légaux...

Les liens fonctionnels entre le service prestataire d'aide humaine et le service médico-social d'accompagnement sont essentiels, ils permettent à chaque blessé :

- d'être aidé à la hauteur de ses besoins,
- d'avoir une vie sociale conforme à ses choix, à ses goûts et à son projet,
- de réaliser un véritable parcours de vie,
- de décider de changer de domicile tout en conservant les interventions du service d'aide humaine si cela est pertinent.

## 2.4 LES STRUCTURES SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES OFFRANT UN ACCES A L'ACTIVITE

Dans le cadre d'un dispositif qui se veut global et transversal, donc en mesure d'offrir des possibilités de réinsertion pour tous les aspects de la vie des personnes, les logements sont complémentaires des structures sociales et médico-sociales existantes et à venir.

La possibilité d'accéder à des activités choisies est essentielle, qu'il s'agisse d'activités professionnelles ou bénévoles, d'activités de loisirs ou d'activités au sein d'un centre d'activités de jour (accueil de jour). Elles permettent aux personnes d'avoir un statut, de participer et de se sentir utiles et de développer une vie sociale riche de contacts, d'échanges, de relations avec les autres.

➤ On peut solliciter l'ensemble des **structures médico-sociales spécialisées** :

- Accueils de jour de toute nature
- Entreprises Spécialisées d'Aide par le Travail (ESAT)

Les structures médico-sociales nécessitent une décision d'orientation par la MDPH. Elles s'inscrivent dans une filière fonctionnant en file active ; si le temps partiel est prévu dans le projet d'établissement, une place autorisée en accueil de jour par exemple peut être occupée par plusieurs usagers. L'offre est alors personnalisée et ajustée aux aspirations des personnes, à l'évolution de leur projet et de leurs besoins

---

<sup>7</sup> Aide Médico-Psychologique

individuels. Le dispositif permet l'adaptation du mode d'accompagnement de la personne handicapée, en fonction de ses aspirations et de l'évolution de son handicap.

- Les **Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)**, structures d'accueil non médico-sociales pour personnes handicapées, offrent aussi une réponse adaptée aux personnes cérébro-lésées. Aucune décision d'orientation par la MDPH n'est requise. L'accueil est souple, la fréquentation étant régulière ou intermittente.

L'accompagnement des usagers se fait dans le respect du libre choix des personnes et s'inscrit dans la durée. L'objectif est de rompre l'isolement, de favoriser l'épanouissement et l'autonomie des personnes et d'instaurer une entraide mutuelle entre elles. Le GEM est aussi un lieu de ressource permettant d'informer, d'orienter les personnes sur les questions de la vie quotidienne.

- Doivent être aussi mobilisées toutes les **ressources de l'environnement** susceptibles d'accueillir un blessé pour qu'il réalise des activités correspondant à son projet :
  - Associations recherchant des bénévoles,
  - Equipements de proximité type maisons de quartier, centres d'animation, centres sociaux proposant des activités culturelles, sportives, artistiques,
  - Associations locales organisant des activités conviviales, des rencontres...

### **Chaque locataire a son propre emploi du temps et ses activités personnelles en lien avec son projet et son Plan Personnalisé de Compensation du Handicap.**

C'est au service médico-social assurant l'accompagnement qu'il revient, en concertation avec les blessés, de prendre les contacts, d'animer le réseau local des offres d'activités susceptibles de correspondre aux locataires, de définir les plannings d'activités et de rechercher les modalités de participation les plus favorables pour chacun d'eux.

Le service d'aide humaine permet quant à lui leur mise en œuvre.

Par ailleurs, tous les logements, quel qu'en soit le type, qu'il s'agisse de construction neuve ou de rénovation de bâtiments déjà existants, doivent être **accessibles** aux personnes à mobilité réduite et **adaptés, ou adaptables**, aux difficultés, parfois cumulées (motrices, sensorielles, cognitives...) de la population concernée.

Rappelons que la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), qui peut être sollicitée pour l'aide humaine, peut l'être aussi pour les aménagements du logement s'ils sont destinés à maintenir ou améliorer l'autonomie de la personne handicapée, s'ils lui permettent de circuler, d'utiliser les équipements indispensables à la vie courante, de se repérer et de communiquer, sans difficulté et en toute sécurité, s'ils facilitent l'intervention des aidants qui accompagnent une personne.



### 3 TYPOLOGIES DES LOGEMENTS EXISTANTS OU EN PROJET

---

#### 3.1 LOGEMENTS COLLECTIFS

Le terme de logements collectifs est utilisé lorsque différentes conditions sont réunies :

- La vie en collectivité de plusieurs personnes cérébro-lésées vivant sous le même toit (dans la même maison d'habitation ou le même appartement), partageant des espaces communs (salon, cuisine, salle à manger ...) et disposant chacun au minimum d'une chambre.
- La mutualisation de l'aide humaine sur plusieurs plans : surveillance de jour, veille de nuit, présence active pour les actes courants de la vie quotidienne, organisation des transports, gestion alimentaire, gestion courante (entretien et maintenance, espaces verts, téléalarme, abonnement téléphonique et internet...). Cette mutualisation peut aussi concerner l'accompagnement de chaque individu dans les actes de la vie quotidienne et sociale.
- Chaque habitant du logement est titulaire d'un bail de sous-location à son nom qui répond aux règles de droit commun.
- Une charte régit le fonctionnement du logement collectif et prévoit notamment le mode de représentation des locataires.

#### 3.2 LOGEMENTS INDIVIDUELS REGROUPES

Les logements individuels regroupés répondent aux besoins de personnes cérébro-lésées plus autonomes mais nécessitant malgré tout un niveau de « surveillance », de supervision et d'assistance important pour assurer sécurité et bien-être.

Le principe consiste en un regroupement d'appartements dans un même immeuble avec un service mutualisé de permanence. La présence d'aide humaine partagée est constante (jour et nuit) ou seulement pendant la journée. La mutualisation concerne uniquement la permanence ou bien elle concerne aussi l'ensemble des actes de la vie quotidienne et sociale des personnes.

Des espaces de vie en commun peuvent exister (salon, voire cuisine), mais le logement individuel possède les équipements nécessaires pour que le blessé puisse vivre en autonomie ; il conserve sa pleine capacité à fonctionner seul, en fonction de ses choix.

Comme dans le cas précédent, chaque habitant du logement est titulaire d'un bail de sous-location à son nom qui répond aux règles de droit commun.

Une charte régit le fonctionnement du collectif et prévoit aussi la représentation des locataires.

### 3.3 LOGEMENTS SATELLITES

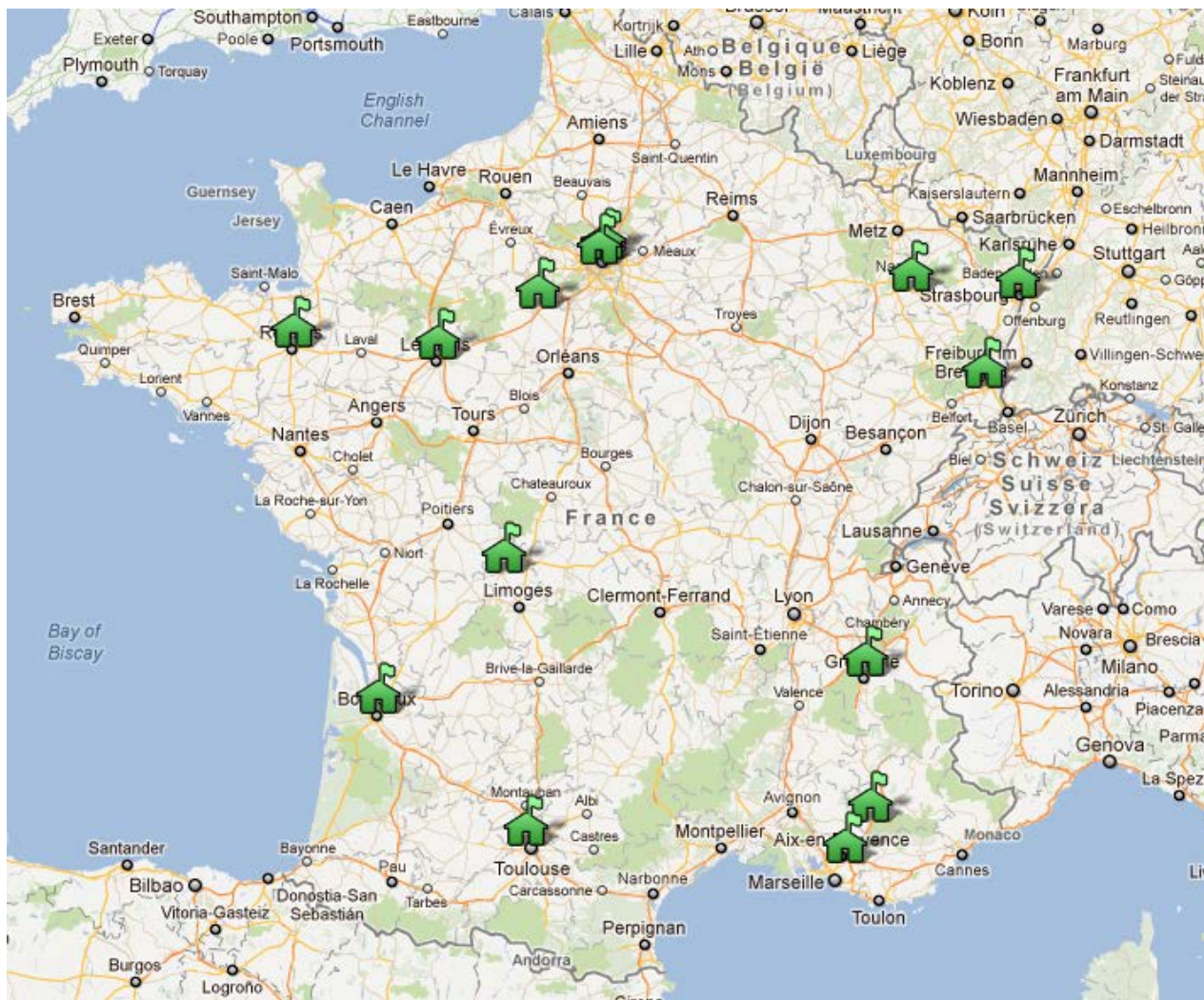
Il s'agit de logements destinés aux personnes les plus autonomes qui sont le plus souvent dispersés dans le parc locatif social mais qui restent en lien soit avec un établissement ou un service médico-social (Accueil de Jour, FAM, SAMSAH...), soit avec un habitat collectif ou un « plateau » d'habitats regroupés.

Le blessé peut être locataire direct, mais le plus souvent le locataire en titre est l'association qui gère le foyer ou celle qui assure l'intermédiation locative pour les habitats collectifs ou regroupés. La personne cérébro-lésée est donc, comme dans les cas précédents, titulaire d'un bail de sous-location à son nom qui répond aux règles du droit commun.

Si dans certains cas, l'occupation des logements, collectifs, regroupés ou satellites, est temporaire pour favoriser le réapprentissage à l'autonomie (on parle alors d'appartement tremplin ou de logement relais...), en règle générale il s'agit de logements destinés à être **occupés durablement**, même si pour certains locataires il ne s'agit que d'une étape dans leur parcours de vie.

## 4 CARTE DE FRANCE DES REALISATIONS ET PROJETS LOGEMENTS

---



Liste non limitative établie sur la base des informations transmises par chaque association de familles

**Consultable en ligne sur <http://www.aftcam.org/monographie2012>**

## 5 TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS EXISTANTES OU EN PROJET

DEPARTEMENT	AFTC CONCERNEE	NOM DU PROJET	TYPE DE LOGEMENTS	AVANCEMENT DU PROJET	BAILLEUR	ASSOCIATION INTERMEDIATION LOCALIVE	NOMBRE DE LOGEMENTS	NOMBRE DE LOCATAIRES	MUTUALISATION DE LA PCH	DOTATION AIDE HUMAINE PAR PERSONNE	SUIVI MEDICOSOCIAL	ACCESSIBILITE LOGEMENT
04 - ALPES DE HAUTE PROVENCE	AFTC 04 et 05	Appartement tremplin collectif	Logement collectif	PROJET	Bailleur social	APF (sous réserve)	1	4	oui	6	SAMSAH	OUI
04 - ALPES DE HAUTE PROVENCE	AFTC 04 et 05	Appartement regroupé T2 et T3	Logement regroupé	PROJET	Bailleur social	NON	8	8	partielle	2 à 3	SAMSAH	OUI
13 - BOUCHES-DU-RHONE	AFTC 13	Maison familiale de Gardanne	Logement collectif	OUVERT	Assureur	AFTC 13	1	4	oui	6,75	SAMSAH	PARTIELLE
28 - EURE-ET-LOIR	AFTC 28	Maisons familiales de Chartres	Logement collectif	OUVERT	Assureur et bailleur social	ALTER INSERTION	5	17	oui	6,5	SAMSAH	PARTIELLE
31 - HAUTE GARONNE	AFTC MIDI PYRENEES	Maison commune de Toulouse	Logement collectif	PROJET	Bailleur social	-	1	5	-	-	SAVS	PARTIELLE
33 - GIRONDE	AFTC 33	Maisons familiales Girondes	Logement collectif + app	OUVERT	Assureur et bailleur social et bailleur privé	AFTC Avenir	25	75	oui	variable	SAMSAH	PARTIELLE
35 - ILLE-ET-VILAINE	AFTC 35	Appartements partagés de Rennes	Logement regroupé	PROJET	Bailleur social	AFTC 35	4	4	oui	-	SAMSAH	OUI
38 - ISERE	AFTC 38	Maison Espoir	Logement collectif	OUVERT	Bailleur social et bailleur privé	AFTC 38	3	12	oui	-	SAVS et Equip	OUI
54 - MEURTHE- ET- MOSELLE	AFTC LORRAINE	Maison l'En-Vie	Logement regroupé	OUVERT	Collectivité	AFTC LORRAINE	4	4	non	-	-	NON
67 - BAS-RHIN	AFTC ALSACE	Appartements « Le Lix »	Logement satellite	PROJET	Bailleur social	ALTER INSERTION	3	3	non	-	SAMSAH	OUI
67 - BAS-RHIN	AFTC ALSACE	Appartements regroupés « A l'Orée du Bois »	Logement regroupé	OUVERT	UGECAM	ALTER INSERTION	5	5	oui	6	SAMSAH	OUI
67 - BAS-RHIN	AFTC ALSACE	Appartements regroupés	Logement regroupé	PROJET	UGECAM	ALTER INSERTION	5	5	oui	-	SAMSAH	OUI
67 - BAS-RHIN	AFTC ALSACE	Maison familiale «La Bruyère »	Logement collectif	OUVERT	Assureur	ALTER INSERTION	1	5	oui	6	SAMSAH	PARTIELLE
67 - BAS-RHIN	AFTC ALSACE	Maison familiale	Logement collectif	PROJET	Assureur	ALTER INSERTION	1	5	oui	-	SAMSAH	-
67 - BAS-RHIN	AFTC ALSACE	Maison familiale« Cronenbourg »	Logement collectif	PROJET	Bailleur social	ALTER INSERTION	1	5	oui	-	SAMSAH	PARTIELLE
67 - BAS-RHIN	AFTC ALSACE	Appartements FAMILLES SOLIDAIRES	Logement collectif	PROJET	SCIC	ALTER INSERTION	1	4	oui	-	SAMSAH	OUI
67 - BAS-RHIN	AFTC ALSACE	Maison familiale du sentier des Pêcheurs	Logement collectif	PROJET	Bailleur social	ALTER INSERTION	3	6	oui	-	SAMSAH	OUI
67 - BAS-RHIN	AFTC ALSACE	Maison familiale « Rue des Chasseurs »	Logement collectif	PROJET	Bailleur social	ALTER INSERTION	1	4	oui	-	SAMSAH	OUI
67 - BAS-RHIN	AFTC ALSACE	Maison familiale « Rives du Bohrie »	Logement collectif	PROJET	Bailleur social	ALTER INSERTION	1	4	oui	-	SAMSAH	OUI
67 - BAS-RHIN	AFTC ALSACE	Maison familiale «Passage d'Osthouse »	Logement collectif	PROJET	Bailleur social	ALTER INSERTION	1	6	oui	-	SAMSAH	OUI
68 - HAUT-RHIN	AFTC ALSACE	Maisons familiales	Logement collectif	OUVERT	Assureur	ALTER INSERTION	2	9	oui	-	Equipe Mobile	PARTIELLE
72 - SARTHE	AFTC 72	Maison familiale ERPELL	Logement collectif	OUVERT	Assureur	ALTER INSERTION	1	4	oui	-	SAMSAH	PARTIELLE
72 - SARTHE	AFTC 72	Appartements regroupés ERPELL	Logement regroupé	OUVERT	Assureur	ALTER INSERTION	3	3	oui	-	SAMSAH	PARTIELLE
75 - PARIS	AFTC Idf / Paris	LOGIS	Logement regroupé	PROJET	Bailleur social	ASSOCIATION AURORE	14	13	partielle	-	SAMSAH	OUI
87 - HAUTE-VIENNE	AFTC 87	Maison des Cinq	Logement collectif	PROJET	Bailleur social	ASSOCIATION MD5	1	5	oui	4	Equipe Mobile	OUI
<b>TOTAL AFTC</b>							<b>96</b>	<b>219</b>				
77- Seine-et -Marne	Association de Villebouvet		Logement satellite	OUVERT	Bailleur social	Association de Villebouvet	9	9	non		SAVS	-
89 - Yonne	Association ACOR-Centre de l'Orval		Logement regroupé	OUVERT		Association ACOR-Orval	8	8			SAVS	PARTIELLE
92 - HAUTS DE SEINE	Association Simon de Cy Maison relais de Vanves		Logement coll, regr, satel	OUVERT	Bailleur social et assureur	Association Simon de Cyrène	32	32	-	-	-	OUI
<b>TOTAL GENERAL</b>							<b>145</b>	<b>268</b>				

Vous pouvez retrouver ce document, ainsi que la monographie et la cartographie en format PDF sur <http://www.aftcam.org/monographie2012>

## 6 BILAN PROVISOIRE ET PERSPECTIVES

---

Il apparaît, à la lecture des fiches remplies par les AFTC que l'on trouvera en annexe, qu'à ce jour, les AFTC sont à l'origine, sur l'ensemble du territoire, de 96 logements accompagnés, dont 41 maisons collectives, pouvant accueillir 219 blessés. A ce nombre s'ajoutent des logements collectifs, regroupés ou satellites, d'associations œuvrant avec les mêmes objectifs pour le même public, telles que l'Association de Villebouvet, l'Association ACOR - Centre de l'Orval ou l'Association Simon de Cyrène, qui accueillent 49 blessés à Savigny-le-Temple (77), Sens (89) et Vanves (92).

**Au total on compte, dans seize départements différents, cent quarante-cinq logements accompagnés, dont 42 collectifs, destinés au logement de près de 270 personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées.**

### 6.1 ENGAGEMENT DES AFTC

A ce jour, au moins treize AFTC sont directement impliquées dans la problématique du logement accompagné : onze AFTC ont déjà des réalisations à leur actif, sur le point de l'être ou en bonne voie, deux autres ont déjà élaboré leur projet ou sont en quête de solutions.

Certaines ont engagé des **programmes de grande ampleur**. L'AFTC Gironde, qui fut précurseur, a ouvert 16 maisons pour quatre blessés chacune (dites Maison des 4) et neuf appartements individuels qui peuvent accueillir 75 personnes. L'AFTC Eure-et-Loir, où fonctionnent 3 maisons familiales, complétées par 2 appartements, loge et accompagne déjà 17 personnes et bientôt 23 avec la nouvelle maison et les 2 appartements en projet. L'AFTC Alsace développe simultanément 11 opérations différentes avec 24 logements destinés à 52 personnes ; leur livraison s'échelonnait de la fin 2011 à 2014. A Paris, les 14 studios du projet LOGIS mené par l'AFTC Ile-de-France / Paris seront livrés en septembre 2012...

Si de nombreux projets ont vu le jour ces dernières années, voire ces derniers mois, on constate que certaines AFTC ont lancé les leurs il y a plus de cinq ans, voire douze ans, comme l'AFTC Gironde.

Dans tous les cas, la réussite des projets a reposé, et continue de reposer, sur l'engagement total et la ténacité de nos associations. Qu'il s'agisse de la création qui mobilise les bénévoles souvent pendant plusieurs années ou du fonctionnement.

Certaines AFTC recourent à des associations partenaires pour l'intermédiation locative, ainsi celles d'Eure-et-Loir, d'Alsace, de la Sarthe ou d'Ile-de-France, mais d'autres l'assurent ou vont l'assurer elles-mêmes, comme celles de Gironde, de Lorraine, d'Isère ou d'Ille-et-Vilaine.

Plusieurs AFTC gèrent elles-mêmes le Service médico-social qui accompagne les locataires, ainsi celles des Bouches-du-Rhône, d'Eure-et-Loir, de Gironde, d'Alsace.

Dans presque tous les cas, en effet, les locataires bénéficient ou vont bénéficier de l'appui d'un Service d'accompagnement médico-social, le plus souvent un SAMSAH, dans quelques cas une Equipe mobile ou un SAVS<sup>8</sup> (c'est aussi le cas à Savigny-le-Temple et Sens), associé aux logements ou à proximité. Les liens avec la MDPH se tissent, ainsi qu'avec l'ensemble des structures et des services offrant la possibilité d'activités. Et l'articulation avec le sanitaire peut s'avérer indispensable.

Par ailleurs les « adresseurs », comme le souligne l'AFTC Gironde, sont le centre de rééducation, l'UEROS<sup>9</sup>, le SAMSAH... A Paris sur les treize locataires de LOGIS, l'un sort d'une MAS, quatre de FAM, deux de Foyer d'hébergement, quatre ont été adressés par des CAJ, FAM de jour ou MAS de jour, et deux seulement directement par leur famille.

De plus, si l'entrée en logement accompagné est pour certains blessés une étape vers le logement « ordinaire » (à Bordeaux, depuis l'ouverture, quarante-quatre locataires ont quitté les maisons pour vivre seuls ou en couple), pour d'autres, l'âge venant ou les pathologies s'aggravant, des solutions seront à rechercher dans le secteur médico-social ou sanitaire.

Tout logement accompagné doit donc être **nécessairement intégré à un réseau et inscrit dans une filière**, ce que soulignait déjà Dominique Chauvin dans le rapport qu'il a piloté avec et pour l'AFTC Ile-de-France / Paris en mai 2005 : « *L'hébergement des traumatisés crâniens adultes – Etude sur l'existant, Perspectives d'habitat innovant* ».

### « Nécessité de Filières

La Filière est l'ensemble des étapes jalonnant le parcours de vie du TC : réanimation, rééducation, réinsertion sociale, cette dernière phase étant jusqu'à présent la moins bien développée. Apparaissent indispensables le lien entre le sanitaire et le médico-social, le développement d'alternatives aux solutions institutionnelles d'hébergement (Maison des 4 et Appartements) ainsi que l'organisation de l'accompagnement à domicile.

La continuité dans le suivi du blessé est indispensable et c'est pourquoi la notion de filière est fondamentale (...).

### Nécessité de Réseaux

Le bon fonctionnement des filières et l'existence de passerelles sont grandement facilités par le développement de réseaux de prise en charge des personnes cérébro-lésées qui unissent les secteurs sanitaire, médico-social et social (...)

Ces réseaux doivent inclure également les Associations d'usagers et de familles. Un effort devrait être réalisé pour que les Associations de familles de toutes les régions de France communiquent mieux entre elles. Un site Web qui contiendrait toutes les informations et initiatives venant des différentes Associations régionales serait bien venu.

### Nécessité d'Aide humaine

Les personnes cérébro-lésées ont besoin d'être conseillées, accompagnées et aidées dans la plupart des actes de la vie quotidienne et de l'activité sociale. L'habitat individualisé ne peut se concevoir sans un dispositif associé de gestion d'une aide humaine spécialisée.

Cette aide concerne toilette, aide au déplacement, gestion de l'espace privé aussi bien que courses, ménage, garde de nuit... Elle peut être apportée sous forme individuelle ou collective. Elle permet d'introduire l'idée de partage des tâches et des responsabilités. Elle est en partie mutualisable (...).

### Importance de la Socialisation

L'hébergement ne peut être considéré de manière isolée. Il doit se situer dans le contexte d'une réinsertion dans le milieu affectif, social et éventuellement professionnel. Même s'il n'y a pas de perspectives proches d'activité professionnelle, il ne faut pas empêcher la personne cérébro-lésée de s'y projeter.

Le travail rémunéré ne doit toutefois pas être érigé en objectif fondamental de la réinsertion. D'autres formes d'activités, notamment le bénévolat, sont parfois mieux adaptées. Il s'agit fondamentalement de redonner un rôle social au blessé.

Tout ce qui permet de rompre l'isolement favorise cette réinsertion (proximité d'activités, visites, sorties, transports publics etc...)... » (P15-16)

---

<sup>8</sup> Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

<sup>9</sup> Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et professionnelle

D'où l'importance de la localisation géographique et de l'environnement à la fois sanitaire, médico-social et social dans lequel sont implantés les logements accompagnés. Plus le tissu est dense et les liens étoffés, plus on augmente leurs chances de réussite et de pérennité.

### 6.3 TYPES DE LOGEMENTS

Tous les types de logements précédemment cités (cf 3<sup>ème</sup> partie) sont représentés dans les projets associatifs, en fonction des situations repérées, du contexte local aussi. Avec cependant une fréquence plus grande de la « maison familiale », habitat collectif mutualisé. Est-ce l'influence du « modèle » bordelais ou la réponse aux besoins le plus souvent exprimés ?

Il est vrai que la maison familiale permet l'accompagnement des blessés les moins autonomes. Bien organisée et appuyée sur un réseau de soins, elle peut même être adaptée à des personnes en état paucirelationnel, comme l'est celle qui fut ouverte en 2008 pour cinq personnes à Latresne en Gironde ; elle est considérée comme une réussite, mais reste à ce jour la seule.

L'intérêt de certaines opérations, en Alsace par exemple, consiste notamment dans la diversité de l'offre proposée. Un « plateau » de différents types de logements, collectifs, regroupés ou satellites, offre un vrai choix aux blessés, permet de répondre avec nuance aux besoins recensés et favorise les passerelles d'un type à l'autre en fonction de l'évolution des personnes.

Pour le moment il existe assez peu de logements satellites. Est-ce parce que peu d'AFTC sont prêtes à se lancer dans la gestion qu'ils supposent ? Ou que peu d'AFTC gèrent elles-mêmes des structures médico-sociales auxquels ces logements seraient rattachés ? Ou plus simplement parce que le besoin de tels logements se fait souvent sentir « en aval » d'autres types de logements encore inexistantes ?

On peut s'étonner de l'absence de « résidences d'accueil », catégories spécifiques de maison relais créées en 2006, que semblent privilégier d'autres associations de personnes handicapées<sup>10</sup>, et que développent par exemple en Ile-de-France la Fondation des Amis de l'Atelier ou l'Association Aurore. Ces résidences, qui peuvent assurer un logement durable à des personnes handicapées stabilisées et s'appuient sur des services d'accompagnement médico-social (SAVS...), bénéficient d'un financement public pour la rémunération de l'hôte ou du couple d'hôtes.

D'autres formules de logements accompagnés existent<sup>11</sup>, certaines mises en place à l'initiative de municipalités (les ULS à Paris), dont certaines modalités pourraient inspirer les porteurs de projets pour personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup> Les rencontres nationales d'AGAPSY : « Le logement : une action prioritaire pour les personnes en situation de handicap psychique », Paris, 19 février 2009.

<sup>11</sup> CTNERHI : « Les diverses formes d'habitat regroupé pour personnes handicapées ou âgées », février 2008

<sup>12</sup> APF Formation : « Chez soi... Handicaps et lieux de vie – Quel accompagnement ? », UNESCO Paris, 1, 2 et 3 février 2012

## 6.4 FINANCEMENT

Les organismes du logement social représentent des partenaires essentiels pour le financement des logements. Les assureurs aussi, sans que l'on puisse déterminer précisément, au vu des informations données par les AFTC, la part des uns et des autres.

Les collectivités sont aussi sollicitées (Ville, Département, Région), ainsi que les bailleurs privés, notamment des Fondations.

Le CCAH<sup>13</sup> apporte une aide précieuse car il collecte des fonds, qui peuvent être importants, auprès de ses adhérents, caisses de retraite, mutuelles, comités d'entreprise.... Rappelons l'intérêt que cet organisme (dont l'UNAFTC fait partie) porte au logement des personnes handicapées et aux initiatives innovantes.

On peut s'étonner de la quasi absence d'initiative privée prise collectivement par des familles de personnes handicapées qui décideraient de former par exemple une SCI ou une SCIC, s'agissant notamment de personnes indemnisées.

Concernant le financement de l'aide humaine, il est très généralement fait appel à la Prestation de Compensation du Handicap, ce qui n'est pas sans susciter quelques interrogations. D'une part certaines MDPH refusent la « mutualisation » de la PCH (MDPH 54 par exemple). D'autre part qu'en est-il des personnes qui, devenues traumatisées crâniennes ou cérébro-lésées après 60 ans, ne peuvent pas en bénéficier, du moins dans l'état de la législation actuelle, et ne perçoivent que l'APA<sup>14</sup> ?

Pour la gestion, il est fait fréquemment recours au bénévolat. Peu de porteurs de projets ont obtenu des aides publiques pour la financer.

## 6.5 PERSPECTIVES

Si certains logements peuvent accueillir des couples, voire des familles, la majorité d'entre eux sont destinés à des célibataires. Ce qui renvoie certes à la situation d'un grand nombre de personnes traumatisées crâniennes, mais traduit néanmoins un manque que les AFTC devront s'efforcer de combler.

La thématique du vieillissement des blessés n'est abordée que par quelques AFTC (Eure-et-Loir par exemple), alors qu'elle va s'imposer à tous. Peut-être faudrait-il, entre autres solutions, envisager la possibilité pour des parents âgés de vivre à proximité de leurs enfants cérébro-lésés vieillissants ?

Il est rare qu'un des logements soit consacré à des mises en situation ou à une occupation temporaire. Pourtant, là où il existe, par exemple à Sens, son utilité est avérée. Mais comment le financer ?

Pour résoudre les problèmes auxquelles ils sont confrontés et s'engager éventuellement sur des pistes nouvelles, les porteurs de projets ont besoin de continuer à échanger. A titre d'information, un travail de modélisation est en cours sur le dispositif logement alsacien. Une méthodologie et des outils d'accompagnement seront proposés fin 2012 - début 2013, afin de faciliter l'adaptation de projets, territoire par territoire (soutenu par la Fondation de France).

---

<sup>13</sup> Comité national de Coordination de l'Action en faveur des personnes Handicapées

<sup>14</sup> Allocation Personnalisée d'Autonomie s'élevant à 1.261,60 € maximum, soit, en mode prestataire, à 63 heures par mois (tarif retenu : 20€ de l'heure)



Dans le contexte actuel, les Agences Régionales de Santé annoncent plus ou moins ouvertement l'absence de création de places d'hébergement (MAS, FAM) dans les années à venir, sauf dans le cas de redéploiement de l'offre existante.

Les AFTC, dont un certain nombre ne ménagent pas leurs efforts depuis plusieurs années, doivent, avec le soutien de l'Union nationale, poser comme priorité de leur mission la problématique des logements accompagnés.

Alternative au médico-social dont ils contribuent à accroître la « fluidité », les logements accompagnés répondent à des besoins que nous savons réels, mais qu'il faudrait pouvoir recenser et quantifier sur l'ensemble du territoire.

Le contexte local est essentiel, mais partout se posent les mêmes questionnements : s'il s'agit d'une construction neuve ou d'une rénovation, quel programme d'adaptations spécifiques aux cérébro-lésés, mais aussi quels partenaires financiers pour l'investissement, quel montage pour assurer un fonctionnement pérenne, quel type de bail pour les locataires, en particulier lorsque logement et suivi SAMSAH / SAVS sont liés, comment obtenir l'indexation des loyers sur l'AAH<sup>15</sup>, quel statut juridique pour le logement etc...

Recenser les besoins, accompagner les porteurs de projet localement, diffuser l'information, structurer des outils méthodologiques, organiser des formations spécifiques, mais aussi intervenir auprès des ministères compétents pour que soient créées les conditions matérielles de fonctionnement pérenne de ces dispositifs, autant de tâches qui nous incombent dans les mois à venir.

### **Pour conclure, nous citerons Dominique Chauvin :**

*« Foyer ou Maison : nous ne pensons pas que l'on doive opposer une solution à l'autre. Elles sont complémentaires et le passage de l'un à l'autre doit être possible, dans les deux sens d'ailleurs. L'un et l'autre peuvent contribuer à l'épanouissement de la personne et à son intégration dans la cité. »<sup>16</sup>*

---

<sup>15</sup> Allocation aux Adultes Handicapés

<sup>16</sup> Dominique Chauvin, *Rapport précédemment cité*, p.17

## Remerciements

---

Les rédacteurs souhaitent aux AFTC bonne réflexion et réussite dans leurs actions en faveur des personnes cérébro-lésées.

Ils remercient tout particulièrement les participants à la « *Journée nationale d'échanges sur les logements accompagnés* » le 18 mai 2011 à Paris ainsi que tous les responsables des AFTC, présidents ou chargés de projets, qui ont pris le temps de répondre au questionnaire et de remplir les formulaires sans lesquels cette synthèse n'aurait pas été possible.

Vous trouverez en annexe leurs coordonnées e-mails, ainsi que celles des rédacteurs de cette monographie.

Merci aussi à Thierry DEROCLES, AFTC Ile-de-France / Paris, d'avoir accepté de relire l'ensemble du texte.

**Les rédacteurs**

**Jean RUCH, Françoise FORET, Dany AUFFRET**

## 7 ANNEXES

---

### 7.1 GLOSSAIRE

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

ACFP : Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels

ADMR : Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural

AFTC : Association de Familles de Traumatisés crâniens et de Cérébro-lésés

ALS : Allocation de Logement Social

AMP : Auxiliaire Médico-Pédagogique

ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

APL : Aide Personnalisée au Logement

ARS : Agence Régionale de Santé

CAJ : Centre d'Activités de Jour

CAJM : Centre d'Activités de Jour Médicalisé

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCAH : Comité national de Coordination de l'Action en faveur des personnes Handicapées

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CTNERHI : Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations

COVEA : Groupe d'assureurs (MAAF, MMA, GMF)

CR : Complément de Ressources (à l'AAH)

CREAI : Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée

CSPH : Carte de Stationnement pour Personne Handicapée

EA : Entreprise Adaptée

EPE : Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation

EPR : Etat Pauci-Relationnel

ERP : Etablissement Recevant du Public

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

ESMS : Etablissement Social et Médico-Social

EVC : Etat Végétatif Chronique

ETP : Equivalent Temps Plein

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FH : Foyer d'Hébergement

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

GEVA : Guide d'ÉVALUATION multidimensionnelle pour l'évaluation des personnes  
GCSMS : Groupement de Coopération Sociale et Médico- Sociale  
GRPH : Garantie de Ressources pour Personnes Handicapées  
HAD : Hospitalisation A Domicile  
IME : Institut Médico-Educatif  
MAS : Maison d'Accueil Spécialisée  
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées  
MPR : Médecine Physique et Réadaptation  
MTP : Majoration Tierce Personne  
MVA : Majoration Vie Autonome  
PAI : Projet d'Accueil Individualisé  
PCH : Prestation de Compensation du Handicap  
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration  
PLUS : Prêt Locatif à Usage Social  
PLS : Prêt Locatif Social  
PMR : Personne à Mobilité Réduite  
PPCH : Plan Personnalisé de Compensation du Handicap  
RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé  
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour les personnes Adultes Handicapées  
SAAD : Service d'Aide A Domicile  
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale  
SCI : Société Civile Immobilière  
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif  
SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile  
SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile  
SSR : Soins de Suite et de Réadaptation  
TCA : Association Traumatisme Crânien Assistance  
TH : Travailleur Handicapé  
UEROS : Unité d'Evaluation, de Réentraînement, d'Orientation Socio- professionnelle  
ULS : Unités de Logements Spécialisés  
UNAFTC : Union Nationale des Associations de Familles de Traumatisés crâniens et de Crébro-lésés

## 7.2 CONTACTS

*AFTC représentées lors de la « Journée nationale d'échanges sur les logements accompagnés » le 18 mai 2011 à Paris*

AFTC	Participant	Adresses e-mail
Alpes-de-Haute Provence	Colette Vlaminck (en remplacement de Brigitte Weiss)	<a href="mailto:colette.vlaminck@apf.asso.fr">colette.vlaminck@apf.asso.fr</a>
Alsace	Jean Ruch	<a href="mailto:jean.ruch@aftcam.org">jean.ruch@aftcam.org</a>
Bouches-du-Rhône	Corinne Coquillard Jean-Pierre Coquillard	<a href="mailto:aftc13@traumacranien.org">aftc13@traumacranien.org</a>
Calvados	Anne-Marie Letorey	<a href="mailto:annemarie.letorey@wanadoo.fr">annemarie.letorey@wanadoo.fr</a>
Champagne - Ardennes	Maryse Reibre Chantal Tual	<a href="mailto:aftc51@traumacranien.org">aftc51@traumacranien.org</a>
Eure-et-Loir	Christian Léon	<a href="mailto:christian.leon6@wanadoo.fr">christian.leon6@wanadoo.fr</a>
Franche-Comté	Mme Heusse	
Gironde	Noëlle Boisguérin + Trésorier	<a href="mailto:noele.boisguerin0554@orange.fr">noele.boisguerin0554@orange.fr</a>
Ile-de-France / Paris	Françoise Foret Thierry Derocles Laurent de Cherisey	<a href="mailto:franchoisea.foret@laposte.net">franchoisea.foret@laposte.net</a> <a href="mailto:deroclesthierry@wanadoo.fr">deroclesthierry@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:lmh.decherisey@wanadoo.fr">lmh.decherisey@wanadoo.fr</a>
Isère	Chantal Matray E. Caporale	<a href="mailto:aftc.isere@orange.fr">aftc.isere@orange.fr</a>
Limousin	Michel Masseret	<a href="mailto:michel.masseret@free.fr">michel.masseret@free.fr</a>
Lorraine	Josette Bury Monique Mager	<a href="mailto:josette.bury@traumacranien.org">josette.bury@traumacranien.org</a>
Midi-Pyrénées	Nicolas Baron	<a href="mailto:aftc.mp@traumacranien.org">aftc.mp@traumacranien.org</a>
Maine-et-Loire/Pôle Arceau Anjou MFAM	Jérôme Lusson	<a href="mailto:jerome.lusson@mfam49-53.fr">jerome.lusson@mfam49-53.fr</a>
Poitou-Charentes	Dominique Lumeau Mme Del Degan Dany Auffret	<a href="mailto:jacques.leblanc@orange.fr">jacques.leblanc@orange.fr</a> <a href="mailto:dominique.lumeau@mutpoitiers.fr">dominique.lumeau@mutpoitiers.fr</a> <a href="mailto:rene.del-degan@wanadoo.fr">rene.del-degan@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:dany.auffret@cegetel.net">dany.auffret@cegetel.net</a>
Sarthe	Marie-France Jussiaume	<a href="mailto:aftc.sarthe@traumacranien.org">aftc.sarthe@traumacranien.org</a>
UNAFTC	Suzanne Aubert Dany Chalmé Marie-Christine Cazals Jacqueline Madinier	<a href="mailto:suzaubert@orange.fr">suzaubert@orange.fr</a> <a href="mailto:chalme.l@orange.fr">chalme.l@orange.fr</a> <a href="mailto:marie-christine.cazals@orange.fr">marie-christine.cazals@orange.fr</a> <a href="mailto:philippe.madinier@wanadoo.fr">philippe.madinier@wanadoo.fr</a>

## 7.3 FICHES RECAPITULATIVES DES OPERATIONS EXISTANTES

### 7.3.1 MANOSQUE – ALPES DE HAUTE PROVENCE (04)

#### TPOLOGIES DE LOGEMENTS

- appartements tremplin collectif

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

- bailleur social : bailleur social SH2P, Habitations de Haute Provence

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

- APF (à confirmer)

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

- Sous forme de bail (sous-location)

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

- en projet** : 4

- précisez le nombre de personnes accueillies : 4

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet : 2012

Réalisation effective : fin 2013, début 2014

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

- non précisé

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

- SAMSAH

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

- APF

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

- partenaires privés

## MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

AFTC 04 et 05, mairie, CCAS, SH2P, MDPH, REUNICA, CCAH à mobiliser....

## PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

Non

## MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

OUI

## DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

6 heures

## NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

A définir

## NIVEAU D'ACCESSIBILITE

accessible PMR

## DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

Il s'agit d'une maison ou d'un appartement collectif dit « Tremplin », pour 4 personnes, dont l'objectif est un ré-apprentissage à l'autonomie. La sous location est d'une durée de 6 mois à 2 ans. Une permanence de 10h de nuit sera financée par les 4 locataires ainsi que par les 8 qui seront dans des appartements familiaux regroupés, type 2 et 3. Espace privatif comprenant une chambre et une douche.

Espace commun : cuisine adaptée aux PMR et salon. Chambre de veille de nuit avec téléalarme.

Accompagnement des personnes réalisé par une aide humaine dédiée (gestionnaire à déterminer) en charge de la régulation et des suppléances. Immeuble neuf en construction dans le nouveau quartier de Chanteprunier, près du Centre hospitalier. Accès au centre-ville par le Manobus ou le Manobus + (services gratuits).

## ELEMENTS DECLENCHEURS ET ORIGINE DU PROJET

- 1) Les établissements de SSR annoncent une réduction moyenne de séjour, conséquence du passage de leur tarification à la T2A. Conséquence : les personnes les plus dépendantes ne sont pas en capacité d'être orientées sur un retour direct à domicile.
- 2) Les UEROS de Briançon et de Marseille recherchent des relais pour leurs stagiaires.
- 3) Le schéma des APH 2006-2010 fait ressortir un besoin d'appartements et services.
- 4) Absence de FAM pour l'accueil des personnes en situation de handicap moteur et /ou cérébro-lésées dans le département des Alpes de Haute Provence.

### 7.3.2 MANOSQUE – ALPES DE HAUTE PROVENCE (04)

#### TYPLOGIES DE LOGEMENTS

- appartements regroupés T2 et T3

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

- bailleur social SH2P, Habitations de Haute Provence

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

- Absence d'intermédiation : les occupants sont locataires

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

- Sous location à location, par un bail glissant

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

- précisez le nombre de logements : 8
- précisez le nombre de personnes accueillies : accueil individuel et/ou familial

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet : 2012

Réalisation effective fin 2013 ou début 2014

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

non précisé

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

- SAMSAH et SAVS

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

- APF

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

- partenaires privés

#### MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

- AFCT 04 et 05, mairie, CCAS, SH2P, MDPH, REUNICA, CCAH à mobiliser....



#### PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

Non

#### MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

OUI pour les heures de veille de nuit, chacun participant à hauteur d'une heure

#### DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

2 à 3 heures

#### NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

A déterminer

#### NIVEAU D'ACCESSIBILITE

accessible PMR

#### DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

Il s'agit de répondre à un besoin départemental concernant l'accueil en logement individuel ou familial de personnes présentant une déficience motrice et ayant besoin de sécurisation comme les personnes handicapées vieillissantes, ou d'usagers cérébro-lésés ayant acquis après le séjour Tremplin la possibilité de vivre de façon plus autonome.

Absence de FAM pour l'accueil des personnes en situation de handicap moteur et /ou cérébro-lésées sur le département des Alpes de Haute Provence.

Les personnes handicapées vieillissantes sont actuellement accueillies en EHPAD.

### 7.3.3 MAISON FAMILIALE - GARDANNE (13)

#### TYPLOGIES DE LOGEMENTS

- Logements collectifs mutualisés

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

- Assureur

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

- gestion directe AFTC

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

- bail traditionnel (durée inférieure à 10 ans)

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

- en projet**

- précisez le nombre de logements : 1 autre maison familiale

- précisez le nombre de personnes accueillies : 4 personnes

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet : 2003

Réalisation effective : novembre 2008

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

néant

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

- SAMSAH

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

- AFTC

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

- partenaires privés

#### MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

COVEA

#### PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

si OUI précisez le ratio : 1 place par maison familiale

#### MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

OUI

#### DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

6h 45minutes par personne

#### NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

TCA 13

#### NIVEAU D'ACCESSIBILITE

mixte

#### DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

Maison de plain-pied avec jardin, dans un lotissement proche du centre-ville.

4 TC/CL de 30 à 50 ans dont l'accident est assez ancien et qui ont vécu différentes difficultés avant de trouver cette solution logement qui leur convient et qui leur permet de progresser dans leur autonomie.

#### PROJETS EN PROLONGEMENT

Maison familiale COVEA

### 7.3.4 MAISONS FAMILIALES - CHARTRES (28)

#### TYPLOGIES DE LOGEMENTS

logements collectifs mutualisés

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

assureur       bailleur social

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

ALTER INSERTION

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

bail traditionnel (durée inf à 10 ans)

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

**réalisés**

- précisez le nombre de logements : 3 maisons familiales et 2 appartements T2

- précisez le nombre de personnes accueillies : 17 personnes

**en projet**

- précisez le nombre de logements : 1 maison familiale (pour PH vieillissantes et 2 appartements T2)

- précisez le nombre de personnes accueillies : 6 personnes

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet : non communiqué

Réalisation effective 2009-2013

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

Non communiqué

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

SAMSAH

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

AFTC

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

partenaires privés       bailleur social

#### **Merci de préciser les partenaires**

COVEA – Habitat Eurélien (bailleur social)

#### PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

si OUI précisez le ratio : 1 place par maison familiale

#### MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

OUI

#### DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

6h30 de PCH par locataire

#### NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

TCA 28

#### NIVEAU D'ACCESSIBILITE

mixte

#### DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

Personnes cérébro-lésées

#### PROJETS EN PROLONGEMENT

1 Maison familiale COVEA pour personnes handicapées vieillissantes et deux appartements T2

### 7.3.5 MAISON COMMUNE - TOULOUSE (31)

#### TYPLOGIES DE LOGEMENTS

logement collectif

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

bailleurs sociaux

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

non communiqué

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

bail traditionnel

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

**en projet** : 1

- précisez le nombre de personnes accueillies : 4 + 1 place pour un aidant

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet :

Réalisation effective :

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

SAVS

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

APAJH 31

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

fonds publics

#### PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

NON

#### MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

OUI

## DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

Sans objet (projet)

## NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

SAAD APAJH 31

## NIVEAU D'ACCESSIBILITE

mixte

## DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

Il s'agira d'une maison ou d'un appartement suffisamment vaste. Il est nécessaire d'y prévoir 5 chambres, 4 pour les usagers et 1 réservée aux aidants. Une grande cuisine permettant d'accueillir les membres et accompagnants de la Maison et un séjour permettent de se retrouver. Deux salles de bains (bain et douche) sont également nécessaires. Un garage ou un cellier est également prévu pour le rangement du matériel nécessaire souvent encombrant.

La totalité des lieux devra être aménagée pour l'accueil des personnes en situation de handicap et être accessible pour les personnes à mobilité réduite. Un jardin ou un grand balcon est indispensable.

Objectif du projet : permettre à des personnes traumatisées crâniennes ou cérébro-lésées vivant actuellement en famille ou en institution spécialisée de mener une vie sociale plus proche de leurs aspirations de vie en milieu ordinaire, dans un cadre communautaire en bénéficiant de prestations à caractère médico-social assurées par des services agréés : SSIAD, SAVS, et SAAD.

Une étude de besoins a fait ressortir une demande de 12 personnes émanant du FAM et de 14 personnes venant des familles de l'AFTC Midi Pyrénées.

La Maison fonctionne sur la base communautaire avec répartition des tâches entre les colocataires.

## PROJETS EN PROLONGEMENT

Non communiqué

### 7.3.6 MAISONS FAMILIALES - GIRONDE (33)

#### TPOLOGIES DE LOGEMENTS

- logements collectifs : 16
- logements individuels : 9

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

- collectivité
- bailleur privé
- assurances
- bailleurs sociaux

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

- AFTC Avenir

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

- bail traditionnel

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

- en fonctionnement

- précisez le nombre de logements : 16 + 9

- précisez le nombre de personnes accueillies : 75

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet : 1998

Réalisation effective : ouverture progressive depuis le lancement

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

- SAMSAH

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

- L'ADAPT

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

- fonds publics
- partenaires privés



## MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

COVEA, FGA, bailleurs sociaux, familles

## PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

OUI

## MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

OUI pour les formats collectifs

## DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

Variable en fonction des collectifs (certains collectifs en 24/24, d'autres avec veille itinérante, et d'autres sans veille de nuit)

## NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

TCA – AGAPES – ADMR - OLIGANE

## NIVEAU D'ACCESSIBILITE

mixte

## DESRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

Les logements collectifs sont gérés au quotidien par une référente qui est aidée par 2 ou 3 ETP selon les maisons. Une femme de ménage vient au moins une fois par semaine. Certaines maisons ont un veilleur de nuit, d'autres ont une veille itinérante et d'autres n'en ont pas.

Certains locataires sont en couple. Plusieurs travaillent à l'ESAT, d'autres vont au CAJ ou au CLUB, font du bénévolat ou restent à la maison et font ce qui leur plaît ou regardent seulement la télévision.

Le SAMSAH formule et suit les projets des blessés. TCA (le service prestataire forme et gère le personnel) et, depuis peu, nous travaillons aussi avec un autre service prestataire

Les locataires nous sont adressés par l'UEROS, le SAMSAH ou le centre de rééducation de CENAC.

Chaque maison a 2 comptes bancaires : un pour le loyer et les charges (géré par la présidente et le trésorier), un pour l'alimentation (géré aussi par nous mais sur lequel le référent de la maison a la signature pour les courses). Les achats sont vérifiés une fois par mois par le trésorier.

Depuis notre ouverture (il y a 12 ans), 44 locataires sont partis vivre seuls ou en couple.

## PROJETS EN PROLONGEMENT

Nous attendons l'ouverture de 3 autres maisons.

### 7.3.7 APPARTEMENTS PARTAGES RENNES – ILLE-ET-VILAINE (35)

#### TYPLOGIES DE LOGEMENTS

- appartements partagés

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

- bailleur social

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

- AFTC 35 (dossier d'agrément à l'étude)

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

- Sous-location par l'AFTC 35

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

- en projet :
  - précisez le nombre de logements : 4
  - précisez le nombre de personnes accueillies : 4

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet : 2010

Réalisation effective 2014

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

- Non défini

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

- SAMSAH (à l'étude)

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

- Non applicable

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

- En recherche de fonds

## MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

ARCHIPEL (bailleur social)

## PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

Non défini

## MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

OUI (totale ou partielle : en réflexion)

## DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

Dossier à l'étude avec la MDPH

## NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

ASSAD

## NIVEAU D'ACCESSIBILITE

accessible PMR

## DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

Il s'agit d'un espace d'environ 130m<sup>2</sup> organisé en 4 studios regroupés autour d'une salle commune et local buanderie en rez-de-chaussée avec jardin privatif pour chacun.

Les quatre personnes pressenties sont actuellement, pour trois d'entre elles, accueillies dans la structure "Maison des quatre", au sein du FAM La "Résidence de la Lande". La 4<sup>ème</sup> personne viendra d'une autre structure (candidature encore recherchée).

Ces trois personnes ont intégré la maison des Quatre depuis environ deux mois et un plan de progression dans l'autonomie est mis en place par l'équipe du FAM dans le cadre des projets personnalisés.

Le projet est encore en étude concernant les recherches de fonds et l'examen des situations individuelles par la MDPH.

La livraison des lieux est prévue pour 2014, sous couvert d'une convention AFTC 35 (association d'intermédiation locative en cours d'agrément) et ARCHIPEL (bailleur social). Le quartier est en construction et une 2<sup>ème</sup> ligne de métro est en projet à proximité de cet appartement.

### 7.3.8 MAISON ESPOIR - AFTC ISERE (38)

#### TPOLOGIES DE LOGEMENTS

maison ou appartement

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

bailleur social

privé

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

AFTC 38

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

Sous location

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

- précisez le nombre de logements : 1 réalisé, 2 en projet

- précisez le nombre de personnes accueillies : 4 + 8 ?

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet : mai 2011, comité de pilotage

Réalisation effective : février 2011, octobre 2011, 1<sup>er</sup> trimestre 2013

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

non précisé

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

AAPUI, Equipes mobiles, SAVS

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

CRLC, équipes mobiles adultes

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

fonds publics

partenaires privés

#### MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

CRLC, AAPUI, Equipes mobiles, SAVS

#### PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

non spécifié

#### MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

OUI

#### DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

Non spécifié

#### NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

APUI

#### NIVEAU D'ACCESSIBILITE

accessible PMR

#### DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

Pour répondre aux besoins de très nombreuses personnes qu'elle soutient, l'AFTC 38 dans le réseau ESPOIR a décidé de favoriser la possibilité d'une vie dans un environnement ordinaire, pour les personnes traumatisées crânienne et cérébro-lésées qui le souhaitent.

L'AFTC 38 a mobilisé pour cela un large partenariat dans l'Isère, avec les différents établissements et les services mobilisés (AAPUI, Equipes Mobiles, SAVS...). Ce projet repose sur trois principes forts :

- la mise en commun entre 4 co-locataires des volumes individuels d'aide humaine,
- le partage des dépenses de loyers et des frais alimentaires,
- la mobilisation de bénévoles de l'AFTC 38 qui assure la gestion locative

### 7.3.9 MAISON L'EN-VIE - ROSIERES AUX SALINES (54)

#### TYPLOGIES DE LOGEMENTS

logements regroupés

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

collectivité

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

AFTC

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

bail emphytéotique

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

**en fonctionnement** 4

- précisez le nombre de personnes accueillies : 4

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet : 2009

Réalisation effective : Septembre 2010

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

AFTC

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

néant

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

fonds publics

partenaires privés

#### MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

Marie de Rosière aux Salines, CCAS, MDPH, ALAGH de Nancy, URIOPS, MAS « Les Rantzau », CAPS de Rosières aux Salines, ADAPT de Thionville, UDAF, APF...

**PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES**

NON

**MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP**

NON

**DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE**

néant

**NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE**

néant

**NIVEAU D'ACCESSIBILITE**

pas de prise en compte

**DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)**

Quatre personnes cérébro-lésées accueillies pendant une période de dix-huit mois maximum. Espace privatif comprenant studio, douche et sanitaires. Formule tremplin vers de l'accession au logement. Espaces communs avec bibliothèque, salon, salle à manger, cuisine équipée, jardin...

Accompagnement des personnes réalisé par une salariée de l'AFTC en charge de la régulation et de l'aide à la construction des projets de vie individuels. Inscription de la démarche globale dans les réseaux existants sociaux, médico-sociaux, sanitaires...

Le recours à la PCH a été refusé par la MDPH.

### 7.3.10 APPARTEMENTS « LE LIX » - ILLKIRCH (67)

#### TPOLOGIES DE LOGEMENTS

- logements satellites

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

- bailleur social

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

- ALTER INSERTION

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

- bail traditionnel (durée inf à 10 ans)

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

- en projet** :

- précisez le nombre de logements : 3 logements type T3 de 67 mètres carrés, deux en rez- de-jardin, un en R+1, dans un collectif R+2 de 44 logements appelé « LE LIX »

- précisez le nombre de personnes accueillies : 3 familles

#### DATES CLEFS DU PROJET :

Lancement du projet : La construction débute en Juillet 2011

Réalisation effective : Début 2013

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

- PLUS  PLAI

#### SUIVI MEDICOSOCIAL :

- SAMSAH

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

- AFTC

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

- partenaires privés



#### MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

PLURIAL, collecteur 1% logement à hauteur de 30 k€, ADAMS (accompagnement)

#### PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

NON

#### MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

NON

#### DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

néant

#### NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

ARASC

#### NIVEAU D'ACCESSIBILITE

accessible PMR

#### DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

Parents cérébro-lésés, en projet d'accueil de leurs enfants en fonction des modalités de garde définies par le Juge. Familles avec enfants. A défaut toute autre personne cérébro-lésée intéressée par cette typologie de logement.

Terminus du TRAM à grande proximité, tissu commercial, et quartier étudiant. Présence d'un GEM près des logements à moins de cinq cent mètres

Projet attaché à l'accompagnement à la parentalité (soutenu par la Fondation de France et l'ARS Alsace) en cours auprès de cinq de nos adhérents.

#### PROJETS EN PROLONGEMENT

Réfléchir à d'autres typologies de logements pour les familles.

### 7.3.11 PLATEAU D'APPARTEMENTS REGROUPES « A L'OREE DU BOIS » - ILLKIRCH (67)

#### TYPLOGIES DE LOGEMENTS

logements regroupés

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

opérateur sanitaire

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

ALTER INSERTION

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

bail emphytéotique

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

**en projet** :

- précisez le nombre de logements : 5 logements T2 en rez-de-chaussée

- précisez le nombre de personnes accueillies : 5 personnes

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet : Juin 2011

Réalisation effective : Octobre 2011

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

néant

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

SAMSAH

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

AFTC

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

fonds publics       partenaires privés

#### MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

ANAH, ARPEGE, REUNICA, NOVALIS TAITBOUT, B2V, SNCF, LOURMEL, MORNAY, CUS

ADAMS (accompagnement)

#### PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

NON

#### MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

OUI

#### DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

6 h par locataire par jour

#### NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

ARASC

#### NIVEAU D'ACCESSIBILITE

accessible PMR

#### DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

F2 de 36 m<sup>2</sup> entièrement accessibles situés sur un rez-de-chaussée d'immeuble (R+1), partageant des espaces communs (cuisine, salon, et buanderie) mais disposant chacun d'une kitchenette, d'un espace jour, d'un espace nuit, et d'une salle de bains adaptée. Studio de veille de nuit à l'étage avec téléalarme pour chacun des locataires, et présence d'un studio familles

#### PROJETS EN PROLONGEMENT

Plateau Achille Baumann 2

### 7.3.12 PLATEAU D'APPARTEMENTS REGROUPES « ACHILLE BAUMANN II » - ILLKIRCH (67)

#### TYPLOGIES DE LOGEMENTS

logements regroupés

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

opérateur sanitaire

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

ALTER INSERTION

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

bail emphytéotique

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

**en projet** :

- précisez le nombre de logements : 5 logements T2 en rez-de-chaussée

- précisez le nombre de personnes accueillies : 5 personnes

#### DATES CLEFS DU PROJET :

Lancement du projet : Juin 2012

Réalisation effective : Fin 2012

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

néant

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

SAMSAH

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

AFTC

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

fonds publics       partenaires privés

#### MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

En cours de recherche, ADAMS (accompagnement)

#### PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

NON

#### MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

OUI

#### DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

A définir

#### NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

ARASC

#### NIVEAU D'ACCESSIBILITE

accessible PMR

#### DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

F2 de 36 m<sup>2</sup> entièrement accessibles situés sur un rez-de-chaussée d'immeuble (R+1), partageant des espaces communs (cuisine, salon, et buanderie) mais disposant chacun d'une kitchenette, d'un espace jour, d'un espace nuit, et d'une salle de bains adaptée.

### 7.3.13 MAISON FAMILIALE COVEA I «LA BRUYERE » - ILLKIRCH (67)

#### TYPLOGIES DE LOGEMENTS

- logements collectifs mutualisés

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

- assureur

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

- ALTER INSERTION

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

- bail traditionnel (durée inf à 10 ans)

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

- en projet** :

- précisez le nombre de logements : 1 logement avec 2 places PMR et 3 places « valides »

- précisez le nombre de personnes accueillies : 5 personnes

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet : Avril 2011

Réalisation effective : Fin 2011

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

néant

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

- SAMSAH

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

- AFTC

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

- partenaires privés

#### MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

COVEA, ADAMS (accompagnement)

#### PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

si OUI précisez le ratio : 1 place par maison familiale

#### MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

OUI

#### DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

7 h par locataire par jour

#### NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

ARASC

#### NIVEAU D'ACCESSIBILITE

mixte

#### DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

Maison de 180 m<sup>2</sup>, située sur un terrain de 6 ares, dans un quartier résidentiel d'Illkirch (67). En rez-de-chaussée espaces de vie commune et deux chambres PMR avec une salle de bain accessible partagée, à l'étage trois chambres pour locataires en capacité de franchir un escalier.

#### PROJETS EN PROLONGEMENT

Maison familiale COVEA II

### 7.3.14 MAISON FAMILIALE « CRONENBOURG » - STRASBOURG (67)

#### TYPLOGIES DE LOGEMENTS

logement collectif mutualisé

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

assureur

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

ALTER INSERTION

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

bail traditionnel (durée inf à 10 ans)

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

**en projet** :

- précisez le nombre de logements : 1 logement avec 4 places (dont 3 PMR)

- précisez le nombre de personnes accueillies : 4 personnes

#### DATES CLEFS DU PROJET :

Lancement du projet : Avril 2012

Réalisation effective Mi 2013

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

néant

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

SAMSAH

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

AFTC

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

partenaires privés



#### MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

COVEA, ADAMS (accompagnement)

#### PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

si OUI précisez le ratio : 1 place par maison familiale

#### MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

OUI

#### DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

7 h par locataire par jour

#### NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

ARASC

#### NIVEAU D'ACCESSIBILITE

mixte

#### DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

Appartement de 154 m<sup>2</sup>, en rez-de-chaussée d'immeuble R+5, situé dans l'écoquartier de Cronembourg (Strasbourg – 67). Immeuble placé dans un quartier entièrement rénové et orienté développement durable. Projet de promotion porté en autopromotion entre les futurs propriétaires.

En proximité de deux stations de TRAM de part et d'autre du quartier. Vie commerçante présente en proximité. Situé derrière la gare de Strasbourg.

### 7.3.15 MAISON FAMILIALE CUS HABITAT « CRONENBOURG » - STRASBOURG (67)

#### TYPLOGIES DE LOGEMENTS

logement collectif mutualisé

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

bailleur social

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

ALTER INSERTION

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE :

bail traditionnel (durée inf à 10 ans)

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

**en projet** :

- précisez le nombre de logements : 1 logement

- précisez le nombre de personnes accueillies : idéalement 5 dont 3 PMR

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet : 2011

Réalisation effective : 2014

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

PLUS

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

SAMSAH

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

AFTC

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

fonds publics       partenaires privés

#### MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

En cours de recherche, ADAMS (accompagnement)

#### PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

NON

#### MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

OUI

#### DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

7 h par locataire par jour

#### NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

ARASC

#### NIVEAU D'ACCESSIBILITE

mixte

#### DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

Appartement de 150 mètres carrés, en rez-de-chaussée d'immeuble, situé dans l'écoquartier de Cronembourg (Strasbourg – 67). Immeuble placé dans un quartier entièrement rénové, et orienté développement durable. En proximité de deux stations de TRAM de part et d'autre du quartier. Vie commerçante présente en proximité. Situé derrière la gare de Strasbourg.

### 7.3.16 APPARTEMENTS FAMILLES SOLIDAIRES « CRONENBOURG » - STRASBOURG (67)

#### TPOLOGIES DE LOGEMENTS

logements satellites

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

particuliers : Familles de l'association regroupées pour une opération solidaire

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

ALTER INSERTION

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

bail traditionnel (durée inf à 10 ans)

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

**en projet** :

- précisez le nombre de logements : 2 logements de type F2

- précisez le nombre de personnes accueillies : 2 personnes

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet : Avril 2012

Réalisation effective : Mi 2013

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

néant

#### SUIVI MEDICOSOCIAL :

SAMSAH

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

AFTC

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

partenaires privés

**MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES**

Familles de personnes cérébro-lésées en cours de recherche

**PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES**

NON

**MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP**

NON

**DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE**

néant

**NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE**

Prioritairement TCA 67, sans obligation

**NIVEAU D'ACCESSIBILITE**

accessible PMR

**DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)**

Appartement de 60 m<sup>2</sup>, en R+1, situé dans l'écoquartier de Cronembourg (Strasbourg – 67). Immeuble placé dans un quartier entièrement rénové et orienté développement durable. En proximité de deux stations de TRAM de part et d'autre du quartier. Vie commerçante présente en proximité. Situé derrière la gare de Strasbourg.

### 7.3.17 MAISON FAMILIALE « SENTIER DES PECHEURS » - ILLKIRCH (67)

#### TYPLOGIES DE LOGEMENTS

logement collectif mutualisé

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

bailleur social

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

ALTER INSERTION

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

bail traditionnel (durée inf à 10 ans)

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

**en projet :**

- précisez le nombre de logements : 1 logement

- précisez le nombre de personnes accueillies : Quatre personnes à mobilité réduite

#### DATES CLEFS DU PROJET :

Lancement du projet : 2012

Réalisation effective : 2014

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

PLUS

#### SUIVI MEDICOSOCIAL :

SAMSAH

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

AFTC

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

fonds publics       partenaires privés

#### MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

En cours de recherche, ADAMS (accompagnement)

#### PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

NON

#### MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

OUI

#### DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

Non déterminée

#### NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

ARASC

#### NIVEAU D'ACCESSIBILITE

accessible PMR

#### DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

Principe identique aux autres formules « collectives » avec l'accueil de quatre personnes à mobilité réduite sur un collectif de 140 m<sup>2</sup>, avec veille de nuit. Particularité de cette opération : le Coefficient d'Occupation des Sols permettra la location de deux F2 au-dessus du collectif.

### 7.3.18 MAISON FAMILIALE « RUE DES CHASSEURS » - ILLKIRCH (67)

#### TPOLOGIES DE LOGEMENTS

logement collectif mutualisé

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

bailleur social

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

ALTER INSERTION

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

bail traditionnel (durée inf à 10 ans)

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

**en projet :**

- précisez le nombre de logements : 1 logement

- précisez le nombre de personnes accueillies : Quatre personnes à mobilité réduite

#### DATES CLEFS DU PROJET :

Lancement du projet : 2012

Réalisation effective : 2014

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

PLUS

#### SUIVI MEDICOSOCIAL :

SAMSAH

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

AFTC

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

fonds publics       partenaires privés



**MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES**

En cours de recherche, ADAMS (accompagnement)

**PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES**

NON

**MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP**

OUI

**DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE**

Non déterminée

**NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE**

ARASC

**NIVEAU D'ACCESSIBILITE**

accessible PMR

**DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)**

Principe identique aux autres formules « collectives » avec l'accueil de quatre personnes à mobilité réduite sur un collectif de 140<sup>2</sup>m, avec veille de nuit.

### 7.3.19 MAISON FAMILIALE « RIVES DU BOHRIE » - OSTWALD (67)

#### TYPLOGIES DE LOGEMENTS

logements collectifs mutualisés

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

bailleur social

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

ALTER INSERTION

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

bail traditionnel (durée inf à 10 ans)

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

**en projet**

- précisez le nombre de logements : 1 logement

- précisez le nombre de personnes accueillies : Trois personnes à mobilité réduite et une place « valide »

#### DATES CLEFS DU PROJET :

Lancement du projet : 2012

Réalisation effective : 2014

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

PLUS

#### SUIVI MEDICOSOCIAL :

SAMSAH

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

AFTC

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

fonds publics

partenaires privés

#### MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

En cours de recherche, ADAMS (accompagnement)

#### PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

NON

#### MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

OUI

#### DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

Non déterminée

#### NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

ARASC

#### NIVEAU D'ACCESSIBILITE

accessible PMR

#### DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

Principe identique aux autres formules « collectives » avec l'accueil de trois personnes à mobilité réduite + 1 place sur un collectif de 140 m<sup>2</sup>, avec veille de nuit. Proximité immédiate du TRAM, et de quelques commerces. Accueil de Jour, GEM, et SAMSAH, dans un rayon d'un à deux km.

### 7.3.20 MAISON FAMILIALE «PASSAGE D'OSTHOUSE » - STRASBOURG (67)

#### TPOLOGIES DE LOGEMENTS

logement collectif mutualisé

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

bailleur social

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

ALTER INSERTION

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

bail traditionnel (durée inf à 10 ans)

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

**en projet** :

- précisez le nombre de logements : 1 logement

- précisez le nombre de personnes accueillies : 5 dont 2 PMR

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet : 2012

Réalisation effective : 2015

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

PLUS

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

SAMSAH

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

AFTC

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

fonds publics       partenaires privés

**MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES :**

En cours de recherche, ADAMS (accompagnement)

**PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES**

NON

**MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP**

OUI

**DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE**

Non définie pour l'heure

**NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE**

ARASC

**NIVEAU D'ACCESSIBILITE**

mixte

**DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)**

Appartement de 170 m<sup>2</sup>, en attique R+7 et R+8, situé dans le quartier Briand. Immeuble neuf, avec une cinquantaine de logements, intégrés dans un remaniement plus vaste du quartier. Extension du TRAM prévue pour desservir le quartier

### 7.3.21 MAISON FAMILIALE COVEA - LUTTERBACH (68)

#### TPOLOGIES DE LOGEMENTS

- logements collectifs mutualisés

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

- assureur

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

- ALTER INSERTION

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

- bail traditionnel (durée inf à 10 ans)

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

- en fonctionnement**

- précisez le nombre de logements : 2

- précisez le nombre de personnes accueillies : 9 dont 6 PMR

#### DATES CLEFS DU PROJET :

Lancement du projet : 2006

Réalisation effective : 4 Janvier 2010

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

- autre : SAVS ALISTER

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

- autre opérateur : ALISTER

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

- partenaires privés

#### MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

COVEA, ADAMS (accompagnement)

**PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES**

si OUI précisez le ratio : 1 place par maison

**MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP**

OUI

**DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE**

6 h par locataire par jour

**NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE**

ALISTER HANDICAP SERVICES

**NIVEAU D'ACCESSIBILITE**

mixte

**DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)**

Centre-ville d'une petite commune jouxtant Mulhouse, tissu commercial proche et dense, avec accès à la ville par les transports en commun.

Maisons construites en VEFA dans un quartier résidentiel, avec jardins. Un seul opérateur réalise le suivi médico-social et l'assistance aide humaine.

### 7.3.22 MAISON FAMILIALE ERPELL - LE MANS (72)

#### TYPLOGIES DE LOGEMENTS

logement collectif mutualisé

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

assureur

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

ALTER INSERTION

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

bail traditionnel (durée inf à 10 ans)

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

**en projet** :

- précisez le nombre de logements : 1

- précisez le nombre de personnes accueillies : 4

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet : 2007

Réalisation effective : courant 2011

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

SAMSAH

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

autre opérateur : SAMSAH de l'Arche

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

partenaires privés

#### MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

COVEA



**PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES**

si OUI précisez le ratio : 1 place

**MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP**

OUI

**DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE**

Non défini

**NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE**

ADMR TLCA

**NIVEAU D'ACCESSIBILITE**

mixte

**DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT ( DIX LIGNES)**

Projet de maison familiale avec 3 places pour personnes à mobilité réduite. Collectif intégré dans une maison comportant d'autres appartements regroupés (cf fiche suivante)

**PROJETS EN PROLONGEMENT**

Appartements regroupés ERPELL

### 7.3.23 APPARTEMENTS REGROUPES ERPELL - LE MANS (72)

#### TPOLOGIES DE LOGEMENTS

logements regroupés

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

assureur

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

ALTER INSERTION

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

bail traditionnel (durée inférieur à 10 ans)

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

**en projet**

- précisez le nombre de logements : 3 (1 T3 et 2 T2)

- précisez le nombre de personnes accueillies : 3

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet : 2007

Réalisation effective : courant 2011

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

SAMSAH

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

autre opérateur : SAMSAH ARCHE

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

partenaires privés

#### MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

COVEA

**PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES**

si OUI précisez le ratio : 1

**MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP**

OUI

**DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE**

Non défini

**NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE**

ADMR TLCA

**NIVEAU D'ACCESSIBILITE**

mixte

**DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)**

3 personnes cérébro-lésées en capacité de franchir des escaliers. Proximité d'un collectif « maison familiale » permettant la mutualisation de l'aide humaine, notamment pour la veille de nuit.

**PROJETS EN PROLONGEMENT**

Maison familiale ERPELL

### 7.3.24 LOGIS (LOGEMENTS GROUPES INDIVIDUELS AVEC SERVICE) – PARIS 14<sup>EME</sup> (75)

#### TPOLOGIES DE LOGEMENTS

- logements regroupés dans un immeuble en construction de 5 étages dédié aux TC/CL

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

- bailleur social Paris Habitat-OPH

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

- Association Aurore

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

- bail traditionnel (durée inférieure à 10 ans)     bail emphytéotique pour terrain

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

- en projet**

- précisez le nombre de logements (studios) : 14 (dont 1 en destiné à la permanence)

- précisez le nombre de personnes accueillies : 13

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet : 2007

Réalisation effective : livraison de l'immeuble septembre 2012

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

- PLUS

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

- SAMSAH La Note Bleue – Paris 12, dédié aux TC / CL.

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

- autre opérateur : Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité (FCEs)

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

- fonds publics

- partenaires privés

## MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

Pour l'investissement : Région Ile-de-France, Département de Paris, Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, CCAH, AFTC Ile-de-France / Paris

Pour le fonctionnement : participation annuelle du Département de Paris (frais généraux, location du studio de permanence, coordination de la permanence).

## PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

Non renseigné

## MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

OUI - uniquement pour la permanence 24/24 - pendant onze mois

## DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

Minimum 3h (surveillance) par 24h, le reste en fonction des besoins individuels des locataires

## NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

Au libre choix du locataire, mais accord probable du gestionnaire avec un service parisien ayant compétences en matière d'accompagnement TC/CL

## NIVEAU D'ACCESSIBILITE

accessible PMR

adapté

## DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

Adultes cérébro-lésés célibataires, reconnus handicapés par la CDAPH.

Sortant de services hospitaliers après rééducation, de FAM ou de FH après amélioration de leur état ou désireux de quitter le domicile parental. Aptés à vivre dans un logement privatif dès lors qu'une surveillance et un accompagnement adapté sont mis en place.

Sur les treize locataires de LOGIS, l'un sort d'une MAS, quatre de FAM, deux de Foyer d'hébergement, quatre ont été adressés par des CAJ, FAM de jour ou MAS de jour, et deux seulement directement par leur famille.

Le besoin de surveillance conditionne l'attribution des logements. MDPH de Paris représentée dans la commission d'attribution des logements.

## PARTICULARITES DU PROJET

Projet entièrement élaboré par l'AFTC Ile-de-France / Paris, qui, n'assumant pas la gestion de structures, s'est rapprochée de l'Association Aurore, dont l'activité consiste à gérer, dans un cadre non lucratif, des établissements et services pour les personnes en situation d'exclusion et de handicap. Convention de partenariat avril 2010.

L'Association Aurore, en tant que gestionnaire, sera titulaire du bail de location à Paris Habitat - OPH. L'AFTC participe à la Commission d'admission et au Comité de pilotage (suivi, concertation, conciliation).

Projet LOGIS passé en CROSMS en 2009. Arrêté d'autorisation du président du Conseil de Paris, siégeant en formation du Conseil général, février 2010.

Les locataires n'ont pas à demander de notification MDPH pour les studios. Ils bénéficieront de l'APL.

La participation du département au fonctionnement de la permanence ne relève pas de l'aide sociale.

L'immeuble comprend aussi un espace collectif où s'installera un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) qui en paiera le « loyer ». Ouvert aux locataires et aux TC/CL des environs, ce GEM est financé par l'ARS et a déjà été créé avec le parrainage et le soutien de l'AFTC Ile-de-France / Paris.

### 7.3.25 MAISON DES CINQ – BELLAC (87)

#### TYPLOGIES DE LOGEMENTS

- logement collectif mutualisé

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

- bailleur social

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

- Association Maison des Cinq

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

- bail traditionnel (durée inférieur à 10 ans)

#### NOMBRE DE LOGEMENTS

- en projet**

- précisez le nombre de logements : 1

- précisez le nombre de personnes accueillies : 5 dont 5 PMR

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet : 2011

Réalisation effective : fin 2013 début 2014

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

- PLS

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

- Equipe Mobile

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

- autre opérateur : CH Esquirol

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

- fonds publics       partenaires privés       locataires

#### MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

Mairie de Bellac, ODHAC, fondation Legrand pour appareillage électrique, Fondation Caisse d'Épargne pour la solidarité

#### PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

NON

#### MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

OUI

#### DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

accord de principe de 4 heures à préciser selon le handicap retenu

#### NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

ADAPAD

#### NIVEAU D'ACCESSIBILITE

accessible PMR

#### DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

Il s'agit d'une maison avec adaptation « classique » pour le handicap (salle de bain, toilettes, couloir, portes, chambres dans lesquelles un fauteuil peut circuler) pouvant accueillir cinq blessés.

Afin d'avoir une présence humaine constante si possible 24h/24, les aides humaines (avec l'attribution de la PCH) sont mutualisées.



### 7.3.26 MAISON RELAIS SIMON DE CYRENE - VANVES (92)

#### TYPOLOGIES DE LOGEMENTS

- logements collectifs mutualisés + logements regroupés + logements satellites

#### PROPRIETAIRE DU BIEN IMMOBILIER

- bailleur social  
 assureur

#### GESTIONNAIRE DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

Association Simon de Cyrène

#### MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE

- convention locative

#### NOMBRE DE LOGEMENTS EN FONCTIONNEMENT

32 pour personnes handicapées + 30 pour assistants ou Volontaires services civiques

#### DATES CLEFS DU PROJET

Lancement du projet : Première ouverture: Janvier 2010

Réalisation effective                      2012

#### SI LOGEMENTS DANS LE PARC SOCIAL, TYPE D'AGREMENT

- PLS

#### SUIVI MEDICOSOCIAL

- sans

#### ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE MEDICOSOCIAL

- néant

#### FINANCEMENT DES SURCOUTS LIES AU HANDICAP

- fonds publics et fonds privés

#### MERCI DE PRECISER LES PARTENAIRES

Ville, Département, Région, Etat + CCAH, Fondation Caisses d'Epargne...

#### PRIORITE D'ACCES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS FINANCIERS PUBLICS OU PRIVES

NON

#### MUTUALISATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

NON

#### DOTATION MOYENNE D'ASSISTANCE EN HEURES D'AIDE HUMAINE JOURNALIERE PAR LOCATAIRE

néant

#### NOM DU SERVICE D'AIDE HUMAINE

néant

#### NIVEAU D'ACCESSIBILITE

accessible

#### DESCRIPTIF DU PUBLIC ACCUEILLI ET DES SPECIFICITES DE L'ENVIRONNEMENT (DIX LIGNES)

Adultes lésés cérébraux.

Les communautés Simon de Cyrène permettent aux résidents un projet de "vivre ensemble" entre personnes handicapées et valides.

Chacun dispose de son studio personnel au sein de grands appartements partagés.

En complément des équipes professionnelles, des volontaires du service civique contribuent à l'animation de la vie communautaire.

#### AUTRES PROJETS EN COURS

Duplication du projet à Rungis (94), à Angers (49)

NOTES PERSONNELLES

